

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 2 octobre 2009

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 140 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Olivier AGULLO - Francis ALLOUCH - Christian AMIRATY - Sylvie ANDRIEUX - Sonia ARZANO - Robert ASSANTE - Mireille BALOCCO - Jean-Marc BENZI - Philippe BERGER - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Gérard BISMUTH - Olivier BLANC - Roland BLUM - Patrick BORE - Miloud BOUALEM - Joëlle BOULAY - Valérie BOYER - Jean BRUNEL - Vincent BURRONI - Xavier CACHARD - René CAMPIONI - René CANEZI - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Thérèse CARDONA - Eugène CASELLI - Pascal CHAIX - Patricia COLIN - Jean-Marc CORTEGGIANI - Vincent COULOMB - Alain CROCE - Claude DAUMERGUE - Didier DAVITIAN - Jean-François DENIS - Nicole DESMATS - Eric DIARD - Pierre DJIANE - Jacqueline DURANDO - Frédéric DUTOIT - Joël DUTTO - Victor Hugo ESPINOSA - André ESSAYAN - Jean-Pierre FOUQUET - Mireille FOURNERON - François FRANCESCHI - France GAMERRE - Didier GARNIER - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Pascal GILLET - Jean-Pierre GIORGI - Bernard GIRAUD - Martine GOELZER - Vincent GOMEZ - Gérard GRAUGNARD - Michelle GUEYDAN - Albert GUIGUI - Robert HABRANT - Haouaria HADJ CHICK - Paul HUBAC - Michel ILLAC - Bernard JACQUIER - Catherine JALINOT - Fabrice JULLIEN-FIORI - Evelynne KARBOVIAC - Abdelwaab LAKHDAR - Albert LAPEYRE - Alain LAURENS - Eric LE DISSES - Corinne LEGAL - Eric LEOTARD - Michel LO IACONO - Christophe LOPEZ - Antoine LORENZI - Marie-Louise LOTA - Christophe MADROLLE - Patrick MAGRO - Robert MALATESTA - René MALLEVILLE - Myriam MALLIA - Jean-Paul MARIA-FABRI - Henri MATTEI - Martine MATTEI - Jacqueline MAURIC - Christian MAYADOUX - Patrick MENNUCCI - Lucien MERLENGHI - Roger MERONI - Danielle MILON - Marie-Thérèse MINASSIAN - André MOLINO - Jean MONTAGNAC - Yves MORAIN - Bernard MOREL - Renaud MUSELIER - Sylvie NESPOULOUS - Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX - Jérôme ORGEAS - Christine ORTIZ - Frédéric OUNANIAN - Marie-Madeleine PANCHETTI - Benoît PAYAN - Pierre PENE - Gerard PEPE - Gabriel PERNIN - Claude PICCIRILLO - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Roland POVINELLI - Tahar RAHMANI - Jean-Louis RIVIERE - Jacques ROCCA SERRA - Georges ROSSO - Antoine ROUZAUD - Lionel ROYER PERREAUT - Henri RUGGERI - Myriam SALAH-EDDINE - Arlette SALVO - Philippe SAN MARCO - Gérard SBRAGIA - Pierre SEMERIVA - Christel SIMONETTI-ACHARD - Daniel SIMONPIERI - Paul SORGE - Maurice TALAZAC - René TAVERA - Guy TEISSIER - Jean-Louis TIXIER - Claude TORNOR - Jean-Paul ULIVIERI - Claude VALLETTE - André VARESE - Martine VASSAL - Jean VIARD - Charles VIGNY - Clément YANA - Karim ZERIBI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Michel AMBROSINO représenté par Christian MAYADOUX - Jean-luc BENNAHMIA représenté par Christophe MADROLLE - Alexandre BIZAILLON représenté par Christophe LOPEZ - Jean-Louis BONAN représenté par Jean-Paul MARIA-FABRI - Sylvia BONIFAY représentée par Pascal GILLET - Philippe CAMILLIERI représenté par Roland GIBERTI - Gérard CHENOZ représenté par Jean-Marc CORTEGGIANI - Eric DI MECO représenté par Catherine JALINOT - Laurence JOUANDON représentée par Martine GOELZER - Mourad KAHOUl représenté par Paul HUBAC - Laurent LAVIE représenté par Patricia COLIN - Christophe MASSE représenté par Marie-Thérèse MINASSIAN - Jean-Louis MOULINS représenté par Marie-Louise LOTA - Gilles PAGLIUCA représenté par Myriam SALAH-EDDINE - Jean-Pierre REPIQUET représenté par Alain LAURENS - Maxime TOMMASINI représenté par Mireille BALOCCO - Jocelyn ZEITOUN représenté par Antoine LORENZI.

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

AGER 008-1552/09/CC

**■ Adhésion de Marseille Provence Métropole au Conseil Mondial de l'Eau et paiement de la cotisation annuelle
DEASRVS 09/3663/CC**

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

Le Conseil Mondial de l'Eau (CME) est une collaboration internationale d'ONG, de gouvernements et d'organisations internationales et de spécialistes du secteur de l'eau reconnus à travers la planète pour résoudre les problèmes liés à l'eau dans le monde qui préoccupent, de manière croissante, la communauté internationale.

Fondé en 1996, son siège est à Marseille. Il regroupe en 2009 plus de 300 organisations à travers 50 pays. Elle organise notamment tous les trois ans le forum mondial de l'eau.

Le Conseil Mondial de l'Eau s'attache à "la sensibilisation, au développement d'une mobilisation politique et à la mise en place de stratégies efficaces sur les problématiques de l'eau, à tous les niveaux, incluant les plus hautes sphères du processus décisionnel, ainsi qu'à encourager la conservation, la protection, le développement, la planification, la gestion et l'utilisation de l'eau dans tous ses aspects dans un contexte de développement durable basé sur le bien-être de tous les êtres vivants sur la terre".

A travers une plate-forme permettant de faciliter les débats et échanger les expériences, le Conseil a pour objectif de parvenir à une vision stratégique commune sur la gestion des services et des ressources en eau pour l'ensemble des parties prenantes au sein de la communauté de l'eau. A ce titre, le Conseil est également un laboratoire d'idées pour la politique de l'eau et a pour mandat de trouver des solutions pour faire face aux différents problèmes. Le Forum mondial de l'eau est le résultat de cet engagement.

Une adhésion au Conseil Mondial de l'Eau permet :

- de contribuer à l'amélioration des actions destinées à préserver les ressources hydriques dans le monde.
- d'accéder à un réseau mondial, composé de spécialistes et de professionnels reconnus dans le secteur de l'eau.
- d'améliorer notre visibilité en participant à la recherche de solutions visant à améliorer la gestion des ressources en eau.
- de faire partie d'une plate-forme internationale, qui a pour vocation de faciliter l'échange des connaissances et à travers laquelle il nous sera possible de bénéficier des expériences internationales des autres membres.
- de participer aux activités courantes du CME et d'influencer ses politiques

En outre, les membres bénéficient également :

- d'un abonnement gratuit au Journal Water Policy, journal spécialisé de renommée internationale;
- d'un accès direct au réseau extranet exclusivement réservé aux membres;
- De tarifs réduits pour participer aux manifestations sponsorisées et organisées par le Conseil, y compris le Forum mondial de l'eau.

Il paraît donc souhaitable que MPM s'inscrive dans une politique de leadership et de dynamisme et adhère au Conseil Mondial de l'Eau.

Le Conseil est financé notamment grâce aux cotisations de ses membres. Des projets et programmes bien précis sont financés grâce à des dons et des subventions octroyés par les gouvernements, les organisations internationales et les ONG.

Les cotisations sont calculées en fonction du PIB (PPA) par habitant du pays auquel appartient l'organisation, sur la base du rapport du PNUD sur le développement humain publié en 2003.

L'adhésion prenant effet au cours du second semestre, son montant pour MPM pour l'année 2009 s'élève à 465 euros.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il est important que Marseille Provence Métropole adhère au Conseil Mondial de l'Eau.

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Sont approuvés l'adhésion de Marseille Provence Métropole au Conseil Mondial de l'Eau et le paiement de la cotisation pour l'année 2009 d'un montant de 465 euros pour le second semestre.

Article 2 :

Monsieur Antoine ROUZAUD est désigné pour représenter Marseille Provence Métropole au sein du Conseil Mondial de l'Eau.

Article 3

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget annexe de l'eau – Nature 6281 – Sous politique F 170.

Pour Visa,
Le Vice-Président Délégué à la Propreté,
au Traitement des déchets, Eau et Assainissement

Pour Présentation,
La Présidente Déléguée de la Commission
Une agglomération éco-responsable

Antoine ROUZAUD

Martine VASSAL

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI